

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MAIRIE DE LILLE

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

12 AOÛT 2026

3 Retour le 11 AOÛT 2026

RECT 3

11 AOÛT 2026

ARRETE N°: 144/197

Arrêté rectificatif portant modification de l'arrêté n°142/198 relatif à la délégation de fonctions et de signature consentie à Madame Monique LEROY, Conseillère communale

Le Maire délégué de Lomme,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-15 et L.2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L.2122-18, L.2122-20, L.2511-26, L.2511-28,

Vu l'arrêté n°142/198 en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Monique LEROY, Conseillère communale,

Vu les observations du contrôle de légalité par courrier en date du 10 juin 2026 ayant demandé de préciser le périmètre des délégations consenties à Madame Monique LEROY,

Considérant qu'il convient de rectifier l'arrêté susmentionné afin d'en assurer la conformité aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

ARRETE :

PREFECTURE DU NORD

31 JUIL. 2026

ARRIVEE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°142/198 du 30 mars 2026 est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Madame Monique LEROY, conseillère communale, dans les domaines suivants :

➤ Fêtes populaires

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté n°142/198 du 30 mars 2026 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la commune associée de Lomme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet de la Ville et notifié à l'intéressée.

Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Service de gestion comptable de Lille.

Hôtel de ville de Lomme, le 8/07/2026

Le Maire de Lille,

Le Maire délégué de Lomme,

Arnaud DESLANDES



Olivier CAREMELLE



Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,
Reçu en Préfecture le
Publié le **14 AOUT 2026**

Je soussignée, Monique LEROY, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.